

mais de ne pas en établir d'autres. Lorsque l'île du Prince-Edouard est entrée dans la Confédération, les bureaux intermédiaires dans cette province furent abolis entièrement par son prédécesseur. Le département est en voie de faire des bureaux de poste de tous les bureaux intermédiaires dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Cette politique a été adoptée durant les derniers six mois, et n'entraîne aucun surcroît de dépenses. Le département les constitue en bureaux de poste aussi rapidement que possible, sans en diminuer le nombre, et conséquemment sans assujétir le public à aucune incommodité.

L'HON. M. TUPPER craint que la création de bureaux de poste pour remplacer les bureaux intermédiaires entraînera une bien plus forte dépense de deniers publics.

L'HON. D. A. MACDONALD assure l'hon. député de Cumberland que le changement sera fait de manière à ne pas incommoder les habitants de ces provinces.

M. SCHULTZ espère que le gouvernement permettra que deux motions à son nom soient passées sans discussion, afin que les états demandés puissent être soumis aussitôt que possible. La première de ces motions demande un état des recettes provenant de la vente de terres dans Manitoba, du 1er janvier au 31 décembre 1874.

L'HON. M. MACKENZIE dit que si la motion est adoptée, l'hon. député ne peut s'attendre à un état durant cette session; et quand il sera préparé, ce ne sera que pour être mis dans un casier. Il ne servirait à rien de proposer la motion.

M. SCHULTZ observe qu'on croyait généralement que les délibérations du Sénat dureraient encore une semaine, et comme l'état sera court, il croit qu'il pourrait possiblement être soumis.

L'HON. M. MACKENZIE dit que les états déjà demandés prendront plus d'une semaine à être préparés, et il prendrait préséance sur celui demandé par l'hon. député de Lisgar.

M. SCHULTZ dit que la deuxième motion qu'il désire que le gouvernement permette de passer, est un état des documents se rattachant au procès d'AMBROISE LÉPINE. Une partie considérable de ces documents a déjà été

publiée, et avec un petit ajouté, ils fourniraient un précieux recueil historique des événements qui se sont passés au Nord-Ouest; et vu que tout ce qui se rattache à l'insurrection a occupé considérablement l'attention de la Chambre pendant ces derniers jours, il est désirable que tous les documents soient imprimés, vu, plus particulièrement, que les documents du procès Lépine viendraient à l'appui de ce qu'il avait à dire au sujet de l'insurrection.

L'HON. M. MACKENZIE dit que les documents étaient compris dans le dernier état, qui n'était pas, toutefois, encore imprimé.

M. SCHULTZ dit que tous les documents, à l'exception d'un ou deux y étaient.

L'HON. M. MACKENZIE dit que si l'hon. député veut lui indiquer les documents qu'il désire faire ajouter à l'état, peut-être qu'il pourra faire faire l'ajouté.

M. SCHULTZ remercie l'hon. PREMIER.

AVIS DE MOTION.

SIR JOHN MACDONALD désire saisir cette occasion pour donner avis qu'à la prochaine session il croira de son devoir d'insister à ce que les règlements de la Chambre soient strictement observés, et que lorsque les ordres du jour sont appelés, les divers items soient proposés ou bien retirés. La coutume de permettre que des motions soient remises de jour en jour est très-incommodée. Il donnera aussi avis qu'il proposera à la prochaine session, comme cela a été fait en Angleterre à la dernière session, qu'il ne soit pas commencé de nouvelles affaires après 12.30 p. m. Quoique l'hon. PREMIER dans le parlement impérial ait refusé d'accepter une motion à cet effet, il dit que règle générale, le gouvernement se conformerait aux désirs de la Chambre, et que nulle nouvelle affaire serait introduite après cette heure.

DROIT SUR LE THÉ.

L'HON. M. TUPPER dit qu'il a remarqué dans un journal qu'une députation s'était rendue auprès de l'hon. ministre des Finances, au sujet des droits sur le thé et le café. Le Pre-